



Bureau de la sécurité
des transports
du Canada

Transportation
Safety Board
of Canada



Présentation à l'assemblée générale annuelle de l'Association canadienne des opérateurs de traversiers (ACOT)

John Clarkson

Membre, Bureau de la sécurité des transports du Canada

Vancouver (Colombie-Britannique)

14 septembre 2015

Canada

Aperçu

- À propos du BST
- Sécurité des navires à passagers : derniers développements
- Enquêtes récentes et causes communes
- Gestion de la sécurité et supervision
- Conclusions



Le BST : Notre mission

Promouvoir la sécurité du transport **maritime, ferroviaire et aérien** ainsi que du transport par **pipeline** sous juridiction fédérale :

- en menant des enquêtes indépendantes
- en cernant les lacunes de sécurité
- en déterminant les causes ainsi que les facteurs contributifs
- en faisant des recommandations
- en publiant des rapports



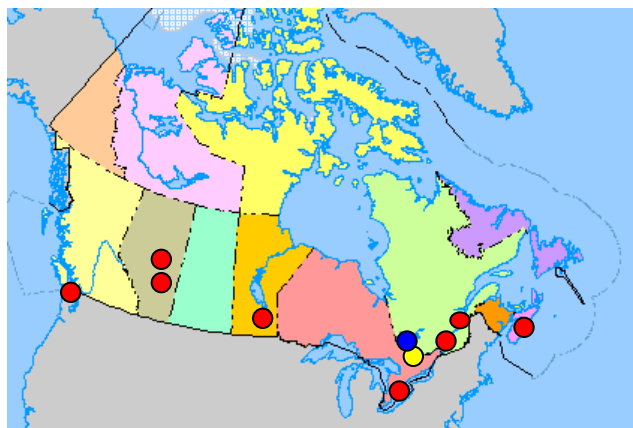
Qui nous sommes

- Organisme indépendant dont le Bureau peut être constitué d'un maximum de 5 membres, dont un président, et qui regroupe environ 220 employés.
- Le BST rend compte au Parlement par le biais du leader du gouvernement à la Chambre des communes, et est indépendant des autres organismes et ministères du gouvernement.
- Le BST n'est pas habilité à attribuer ni à déterminer les responsabilités civiles ou pénales.



Les bureaux du BST

- L'administration centrale est à Gatineau (Québec)
- Le Laboratoire technique est à Ottawa (Ontario)
- Le BST a des bureaux régionaux partout au pays afin que les enquêteurs puissent rapidement se rendre sur les lieux d'un accident :



- Vancouver (Colombie-Britannique)
- Calgary (Alberta)
- Edmonton (Alberta)
- Winnipeg (Manitoba)
- Toronto (Ontario)
- Montréal (Québec)
- Québec (Québec)
- Halifax (Nouvelle-Écosse)

Liste de surveillance 2014



Canada

Accidents à l'approche et à l'atterrissage

Risque de collision sur les pistes

Gestion de la sécurité et surveillance

Pertes de vie à bord de bateaux de pêche

Sécurité aux passages à niveau ferroviaires

Transport de liquides inflammables par rail

Enregistreurs vidéo et enregistreurs de la parole à bord



Sécurité des navires à passagers (retiré en 2012)

- Que TC, l'ACOT et la CGC élaborent « un cadre basé sur le risque grâce auquel les exploitants de traversiers pourront élaborer des méthodes efficaces qui permettront de dénombrer les passagers de chaque navire et de chaque itinéraire » **(M08-01)**
- Que TC « établisse des critères, y compris sur la tenue d'exercices réalistes, à partir desquels les exploitants de navires à passagers pourront évaluer la mesure dans laquelle leurs équipages sont préparés à gérer efficacement l'intervention auprès des passagers pendant une situation d'urgence » **(M08-02)**

Mais...

- Le BST est préoccupé par l'absence d'encadrement des exploitants et par le niveau d'efficacité de la supervision de la mise en œuvre des nouveaux règlements par TC
- TC et BST ont actuellement des discussions



Rapport d'enquête M12N0017 du BST (*Beaumont Hamel*)



Rapport d'enquête M12C0058 du BST (*Jiimaan*)



Rapport d'enquête M13L0067 du BST (*Louis Jolliet*)



Rapport d'enquête M13M0287 du BST (*Princess of Acadia*)



Problèmes courants dans les enquêtes sur les traversiers

- Préparation aux situations d'urgence
 - Avez-vous un plan?
 - Les membres de l'équipage ont-ils tous participé à des exercices réalistes?
- Systèmes de gestion de la sécurité
 - Évaluez-vous régulièrement les risques? Comment?
 - Que faites-vous en cas de risque?
- Communication entre la passerelle et la salle des machines
 - Est-ce que tout le monde est sur la même longueur d'onde au même moment?
- Surveillance
 - S'assurer que les mesures d'urgence sont efficaces



Gestion de la sécurité et surveillance

« Certaines entreprises de transport ne gèrent pas leurs risques de sécurité de façon efficace, et Transports Canada ne parvient pas toujours, au moyen de ses pratiques de surveillance et de ses interventions, à les amener à changer leurs pratiques d'exploitation non sécuritaires. »

— Liste de surveillance 2014 du BST

Et maintenant...

que faut-il faire?



SGS et surveillance : mesures à prendre

- Transports Canada doit renforcer les règlements afin d'exiger que *tous* les exploitants adoptent des processus de gestion de la sécurité officiels et entreprennent des vérifications à intervalles réguliers.
- Les exploitants qui sont tenus d'adopter un système de gestion de la sécurité (SGS) doivent prouver que leur système fonctionne.
- Si nécessaire, Transports Canada doit intervenir pour modifier les pratiques d'exploitation non sécuritaires.



La surveillance, de la théorie à la réalité

Concernant Transports Canada, deux problèmes ont été observés :

- l'incapacité à déterminer les processus inefficaces des entreprises
- le manque d'équilibre entre la vérification des processus et les inspections classiques

Dans le cas des organismes responsables (Lloyd's Register, ABS, etc.) :

- compétence des équipages
- révision du SGS après un incident (les normes et règlements de TC sont-ils respectés? Que pouvons-nous faire mieux?)



Conclusions :

- Sécurité des navires à passagers
 - Un retour sur la Liste de sécurité?
- Gestion de la sécurité
 - Plus qu'un exercice sur papier
 - Il faut évaluer les risques et prendre des mesures correctives
 - Il faut être proactif!
 - Surveillance par TC et les organismes de surveillance
- Communication entre la passerelle et la salle des machines
 - Est-ce que tout le monde est sur la même longueur d'onde au même moment?



DES QUESTIONS?



Canada

